



PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 03/01/2022

OUVERTURE DE LA TÉLÉDÉCLARATION PAC POUR LES AIDES ANIMALES LE 1^{ER} JANVIER 2022

La télédéclaration des aides animales au titre la campagne 2022 est ouverte depuis le 1er janvier sur Telepac (www.telepac.agriculture.gouv.fr).

Pour effectuer votre télédéclaration, vous avez jusqu'au :

- lundi 31 janvier 2022 pour les aides ovines et caprines ;
- lundi 16 mai 2022 pour les aides bovines (aides aux bovins allaitants, bovins laitiers et veaux sous la mère).
-

À partir de 2022, tout demandeur d'une aide animale a l'obligation de fournir son numéro SIRET. Les exploitants qui ne seront pas en mesure de préciser ce numéro SIRET lors de la télédéclaration pourront signer leur demande, mais leurs aides ne seront pas versées tant que ce numéro n'aura pas été communiqué à la direction départementale des territoires (DDT). Si vous ne disposez pas d'un numéro SIRET, il vous appartient d'engager les démarches pour en obtenir un et le communiquer à la DDT dès qu'il vous aura été délivré.

Les autres critères d'accès à ces différentes aides restent inchangés par rapport à la campagne précédente.

Les notices explicatives relatives aux télédéclarations des aides animales sont disponibles en ligne sur Telepac dans l'onglet « formulaires et notices 2022 ».

Si vous n'avez pas utilisé votre compte Telepac en 2021, ou si vous avez perdu votre mot de passe, vous trouverez votre code Telepac sur le courrier de l'agence de services et de paiement (ASP) reçu au cours du mois de novembre 2021. Il reste valable durant tout le premier semestre 2022.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter M. Jean-Philippe POUJADE au 05-55-21-83-84, service d'économie agricole et forestière de la DDT de la Corrèze.

Cabinet de la préfète Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

